

SÉANCE SPÉCIALE DU 15 mai 2019

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 15 mai 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant que tous les élus sont présents et renoncent à l'avis de convocation, ladite séance peut avoir lieu conformément à la loi.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Jugement - Dossier des mines
4. Affichage du poste de directeur des travaux publics
5. Prochaine séance
6. Levée de la séance

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

19-05-7377

ADOPTÉ

4. Jugement - Dossiers des mines

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 7 mai dernier dans la cause opposant la Municipalité à Les Sables Olimag, André Vachon et l'Association Chasse et Pêche des cantons de Broughton;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs engendrés par ce jugement dont entre autres la subrogation et la responsabilité des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu unanimement d'autoriser et mandater notre procureur Maître Alexandre Dumas de Dunton Rainville, d'entreprendre les procédures judiciaires pour porter en appel ce jugement devant la Cour d'appel du Québec dans les délais prévus par la loi et obtenir un jugement de cette cour, et d'accomplir toutes les tâches requises pour ce faire et charge la directrice générale de prendre les décisions nécessaires pour exécuter cette résolution, si requis.

19-05-7378

ADOPTÉ

5. Affichage du poste de directeur des travaux publics

ATTENDU la démission du directeur des travaux publics effective à compter du 30 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le consultant en ressources humaines, Marc-André Paré, de procéder à l'affichage du poste de directeur des travaux publics.

19-05-7379

ADOPTÉ

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 3 juin à 19 h 30.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 40.

19-05-7380

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière